

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 2/23/142

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme JACQUET Catherine domiciliée, à Chaponnay (Rhône), 113 les Ecoarès et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°2/23/142.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de Mme JACQUET Catherine à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 03 mars 2024 et expirant le 03 mars 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 4 novembre 2024

Le Maire